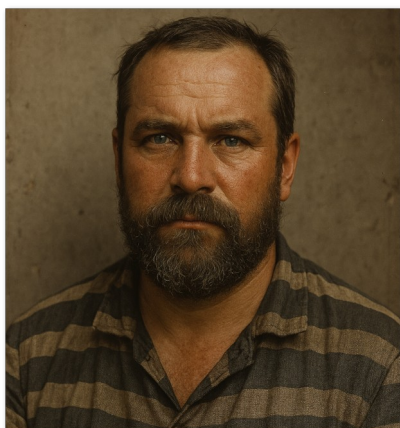


Auguste Louis DELOBEL (1841 - 1883)

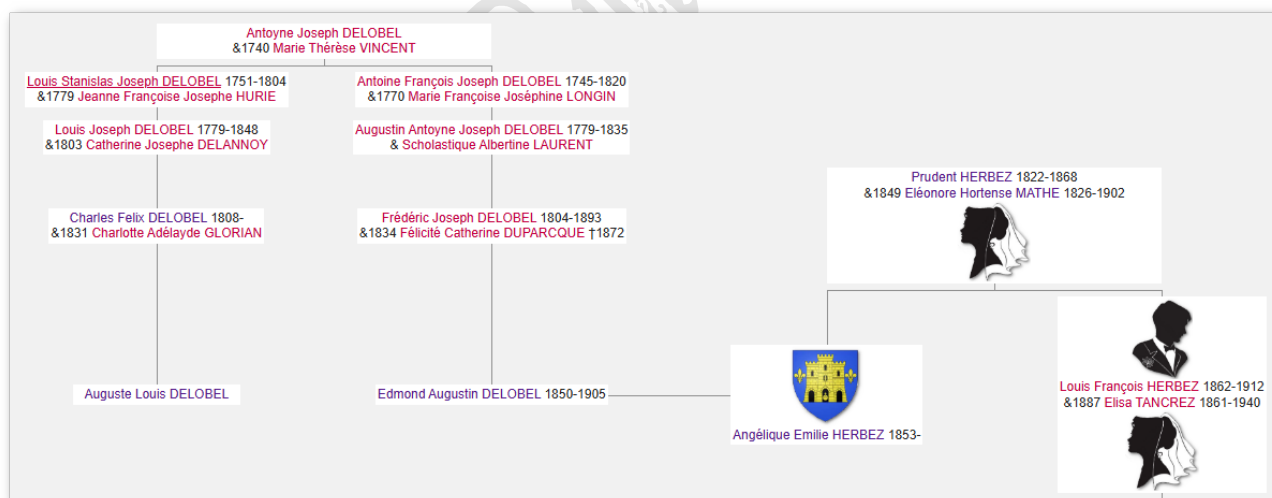


Nos arbres généalogiques abritent tous des figures peu recommandables. Sans chercher à les disculper, j'éprouve pourtant le besoin de redonner un peu de lumière à ces existences que la vie a brisées. Bien sûr, la malchance ou l'adversité ne conduisent pas toujours à la délinquance — et heureusement. Mais il arrive que certains parcours deviennent plus compréhensibles lorsqu'on en explore les failles et les blessures.

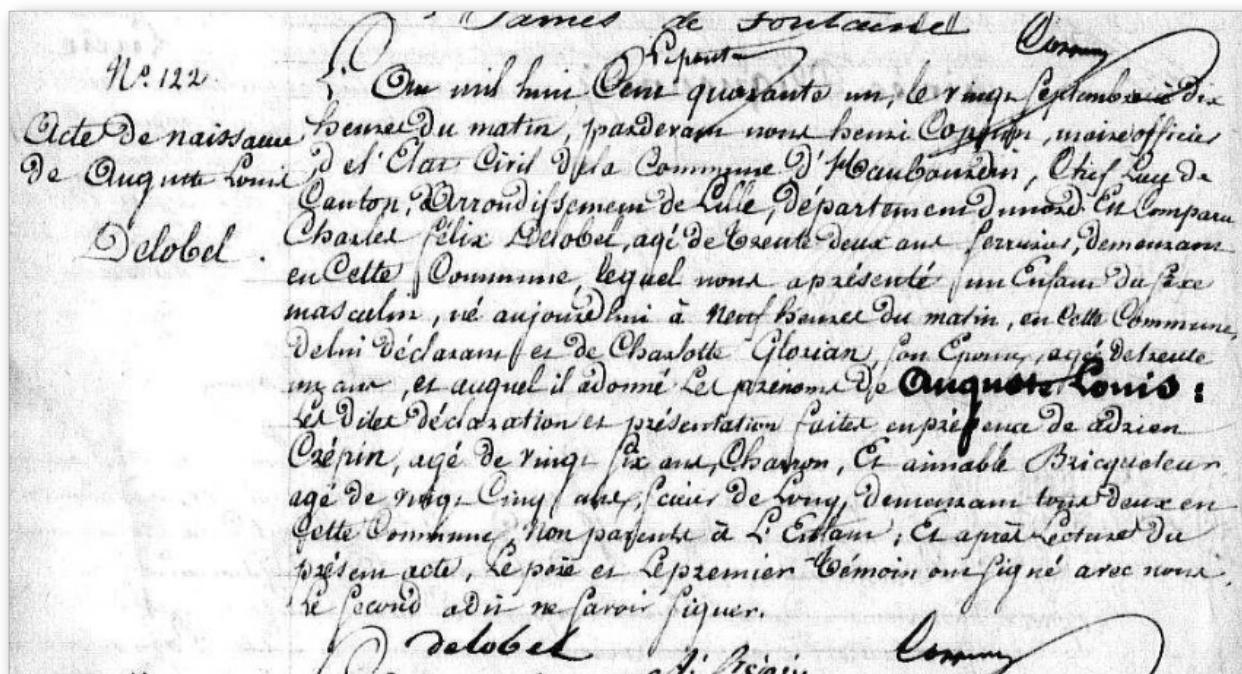
J'ai donc voulu en savoir un peu plus sur Auguste Louis DELOBEL.

*

Je suis une nièce à la 4e génération d'Angélique Émilie HERBEZ – enfant de mon SOSA 48 - dont le conjoint Edmond Augustin DELOBEL est un cousin issu de germains d'Auguste Louis DELOBEL ; tout ceci est un peu compliqué, mais pour faire court, Edmond Augustin et Auguste Louis ont les mêmes AAgrand-parents paternels.



Louis Auguste DELOBEL est né le 20 septembre 1841 à Haubourdin, une petite ville à moins de 7 Kms à l'ouest de Lille. Il est le seul garçon de la famille – parmi quatre filles ! - et le digne fils de son père, Charles Félix et de sa mère Charlotte Adelayde GLORIAN ; comme son père il sera serrurier.



Non pas sabotier comme son grand-père maternel ou fileur de coton comme son grand-père paternel, serrurier est un métier hautement qualifié ; il est un artisan du métal, formé par un long apprentissage, et il sait lire et écrire. Il est capable de fabriquer, ajuster, réparer des serrures, ou tout autre mécanisme. Sa technique exige une réelle maîtrise et il est d'autant durable, qu'il s'adapte à l'industrialisation qui envahit le Nord de la France.

Oran, l'Algérie coloniale

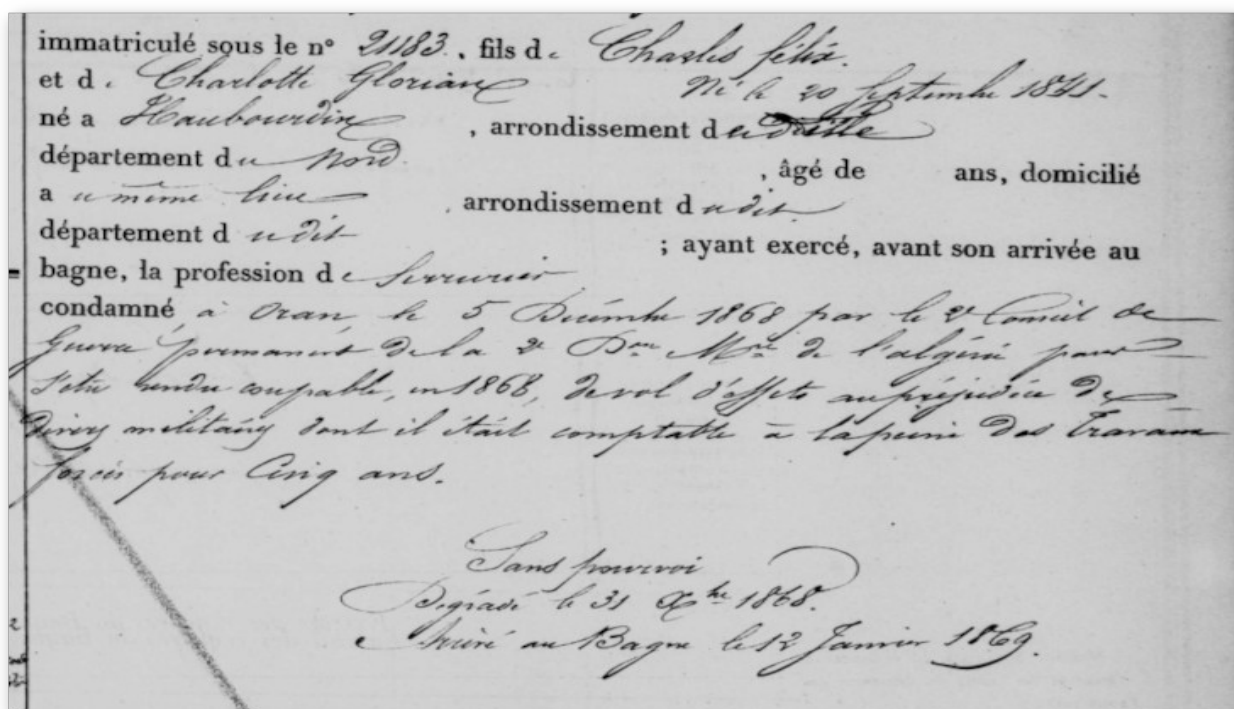
Issu d'un milieu modeste mais instruit, il grandit dans une région où de nombreux jeunes hommes, faute de perspectives locales, choisissent l'armée comme voie d'avenir ou d'émancipation. On peut légitimement se demander s'il n'a pas souhaité se soustraire à une autorité paternelle trop pesante, mais ce n'est que pure spéculation....

À ses vingt ans, en 1861, il est appelé à se présenter au recrutement militaire. Son dossier matricule, conservé aux Archives départementales du Nord, permettrait de préciser les circonstances exactes de son entrée dans l'armée, mais le dossier n'est pas encore numérisé. Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'il y fait suffisamment ses preuves pour obtenir un poste de comptable d'un corps militaire, une fonction réservée à des soldats instruits, fiables et déjà expérimentés.

Au cours des années 1860, l'armée française envoie de nombreux régiments en Algérie, alors territoire colonial en pleine expansion. Auguste Louis fait partie de ces hommes affectés outre-mer. Il est stationné dans la région d'Oran, l'un des principaux centres militaires de la colonie. Son rôle de comptable l'amène à gérer les effets, vêtements,

matériels et approvisionnements du corps auquel il appartient — une responsabilité importante dans une armée où la logistique est essentielle.

L'année 1868 marque un tournant dramatique dans sa vie. « *Le 5 décembre 1868, il est traduit devant le 1er Conseil de guerre permanent de la 2e Division militaire d'Algérie* », siégeant à Oran. Cette juridiction, exclusivement militaire, ne juge que des soldats ou des employés de l'armée. Auguste Louis est accusé « *de recel d'effets appartenant au corps militaire dont il était comptable* », autrement dit d'avoir détourné ou conservé des objets appartenant à l'armée.



Le Conseil de guerre le reconnaît coupable de deux faits distincts et le condamne à cinq ans de travaux forcés. À cette époque, une telle peine entraîne généralement l'envoi dans un bagne maritime - souvent Toulon - ou dans une compagnie de discipline d'Afrique, redoutée pour ses conditions extrêmement dures. Cette condamnation lourde témoigne de la sévérité de la justice militaire envers les fautes commises dans le cadre du service.

Ainsi se dessine la trajectoire d'Auguste Louis DELOBEL : celle d'un jeune homme du Nord devenu soldat, envoyé en Algérie dans le cadre de son service, occupant un poste de confiance, mais rattrapé par une faute qui bouleverse son existence : une erreur qu'il paiera cher, car sa vie en sera totalement transformée.....

Toulon, puis la Nouvelle-Calédonie

A deux reprises il est condamné pour « *recel d'effets militaires* » ; la peine est lourde et sera de 5 ans de travaux forcés. Sa condamnation relève d'une faute grave, commise dans le cadre de son service, avec récidive. Il partira donc pour un bagne colonial.

D'après les documents d'archives, Auguste Louis DELOBEL est condamné le 5 décembre 1868 à Oran (Algérie), il arrive au bagne le 13 janvier 1869 ; il n'a pas formé de pourvoi en cassation ; le jugement est donc devenu définitif et dans l'immédiateté : soit il a renoncé à se pourvoir, soit le délai légal est expiré sans qu'il ne fasse de démarche. Dans tous les cas, cela confirme que la peine est exécutoire et qu'il est envoyé au bagne sans recours. S'ensuit une dégradation civique, une peine complémentaire pour les condamnés aux travaux forcés, entraînant la perte des droits civiques (vote, éligibilité) ainsi que la perte des droits de famille (autorité parentale, etc.), une dégradation publique.

Il pourrait également s'agir d'une dégradation militaire puisqu'il était soldat.

Mais avant d'embarquer pour la Nouvelle-Calédonie, il doit faire une escale par un bagne métropolitain. Brest, Rochefort, et Toulon servaient de dépôts : les condamnés y étaient enregistrés, mis en chaîne, et attendaient leur embarquement pour une autre destination plus lointaine. Mais de quel bagne s'agit-il ? Par déduction, j'opte pour Toulon ; en effet, Brest est fermé depuis 1858 et Rochefort est souvent réservé aux condamnés affectés à la Guyane. Donc le bagne de Toulon est de loin le plus probable.

Le 21 janvier seulement, il est « *détaché de la chaîne* » ce qui signifie qu'il est retiré du groupe des forçats enchaînés pour être affecté à un transport maritime. C'est une étape administrative juste avant l'embarquement.

Le 23 janvier 1871, le voici donc embarqué pour la Nouvelle-Calédonie sur la frégate *La Sibylle* : c'est la date de son départ définitif de France.

La *Sibylle* est un navire de transport de condamnés. Le voyage vers la Nouvelle-Calédonie dure environ 4 à 5 mois, avec un encadrement militaire strict, des conditions sanitaires difficiles, une organisation très codifiée (cages, ponts réservés, rationnement). Ce n'est donc ni du tourisme, ni une promenade de santé.

Le bagne de Nouvelle-Calédonie n'est pas un lieu unique mais un ensemble de camps pénitentiaires, dont le cœur se trouve sur l'île Nou, juste en face de Nouméa. C'est là que se concentrent le dépôt des transportés, le port d'arrivée des convois, les ateliers (maçonnerie, menuiserie, forge...), les quartiers disciplinaires, mais également l'hôpital, le cimetière des bagnards et l'administration pénitentiaire.

Pour exploiter le territoire, l'administration a créé des camps de travail - liés à l'économie locale - dans plusieurs régions :



- [Bourail](#) : colonie agricole pénitentiaire, avec concessions attribuées aux libérés
- [La Foa](#) : travaux agricoles et forestiers
- [Koné](#) : exploitation et défrichement
- [Pouembout](#) : culture et élevage
- [Canala](#) : travaux routiers et forestiers
- [Prony](#) (sud de Nouméa) : extraction de bois et travaux portuaires.



La Nouvelle-Calédonie sera un lieu de déportation politique, principalement sur l'île des Pins, après 1871 pour les « *Communards* ».

Condamné à une peine de 5 ans de travaux forcés et à 100 francs d'amende pour « *faux en écriture privée* » c'est-à-dire falsification de documents non officiels (lettres, contrats, etc.), Auguste Louis DELOBEL est ce que l'on appelle un « *transporté* » ; ce sont les bagnards les plus nombreux, condamnés aux travaux forcés ; il existe également les « *déportés* » ou prisonniers politiques et les « *relégués* », des récidivistes envoyés à partir de 1885.



Le bagne de Nouvelle-Calédonie fut l'un des plus vastes systèmes pénitentiaires coloniaux français, actif de 1864 à 1924, où plus de 21 000 condamnés furent envoyés pour y purger des travaux forcés et, de ce fait, participer à la colonisation du territoire.

Les condamnés étaient utilisés pour construire des routes, des ponts, des bâtiments administratifs, défricher et cultiver, exploiter mines et forêts, et servir de main-d'œuvre dans les concessions pénales. La discipline très dure et les travaux exténuants. L'objectif officiel était double : punir et peupler la colonie.

Mais une fois la peine purgée, la majorité des condamnés n'avaient pas le droit de rentrer en métropole : ils devenaient colons forcés. Car à l'issue des 5 années, Auguste Louis DELOBEL passe en résidence obligatoire pendant une durée équivalente à sa peine, sauf décision contraire. Condamné en 1869, il ne peut être libéré qu'en 1879.

| | | |
|---|--|--|
| Renseignements sur sa conduite, son caractère, ses moyens d'existence, avant sa condamnation. | | Catholique sans fortune |
| Extrait des registres du Bagne. | | |
| Montant de l'avis du dénommé de l'autre parti: Dépôt. Pécule. | Instruction. | Fais bien lire et bien écrire |
| Somme qui lui a été remise au moment de sa sortie du bagne. | Profession ou métier appris pendant la détention au bagne. | Fatiguait |
| Rares. | Récompenses obtenues. | 1870, 15 ans, admis aux épreuves |
| Cette dernière somme sera adressée à | Conduite, punitions infligées, etc. | 1870, 22 ans, avait écrit quelques lettres à son père et commandé un ouvrage sur la surveillance, & d'être au cachot |
| Il a été laissé à sa disposition : Cassaque en mouy rouge. Pantalon en Chemise. Bonnet. Paire de souliers. | | |

Le bagnard DELOBEL semble une force de la nature : bien que la mortalité soit élevée, il survivra aux maladies fréquentes, telles que le paludisme et les dysenteries.

Il se fait même remarqué pour sa bonne conduite et est « admis aux épreuves » ; c'est une étape préalable à l'obtention d'un meilleur statut pour obtenir une concession (un lopin de terre à cultiver), un passage dans une catégorie moins surveillée, un accès à certains travaux ou privilèges, voire une libération conditionnelle.

S'il gagne la confiance de l'administration pénitentiaire le 15 avril 1870, quelques dérapages lui occasionneront toutefois des nuits au cachot.

De nombreuses cicatrices sur son corps attestent des rixes à arme blanche (omoplate gauche), voire d'accidents lors de travaux pénibles (annulaire droit, bas de la jambe droite) et bien sûr de multiples vaccinations obligatoires. La trace de saignée au bras gauche pourrait être le résultat d'un tatouage rudimentaire ; et la « lentille » sur les côtes droites pourrait faire penser à une marque de naissance. Ces cicatrices témoignent d'une vie exposée, rude, et surveillée.

Le retour, à Haubourdin

Après 10 ans de travaux forcés, même un homme robuste a les articulations usées. Il souffre de douleurs chroniques, dos, genoux, épaules ; il a les mains épaissies, fendillées, brûlées par les outils. Il porte la fatigue dans la posture, avec ses épaules tombantes et sa nuque tendue.

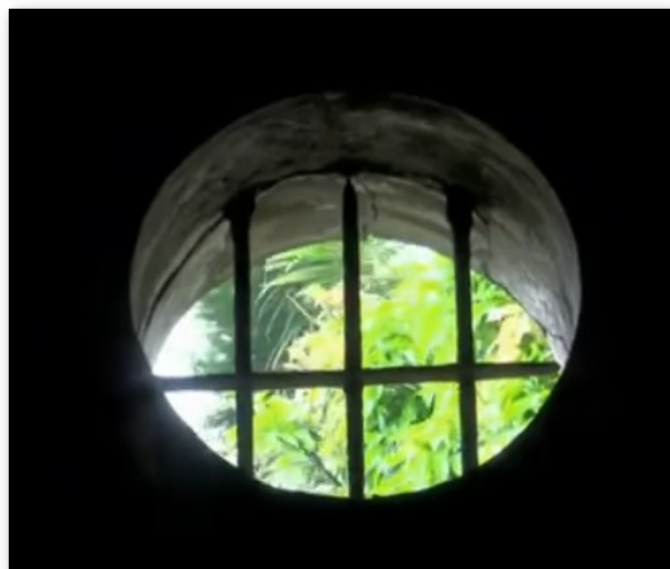
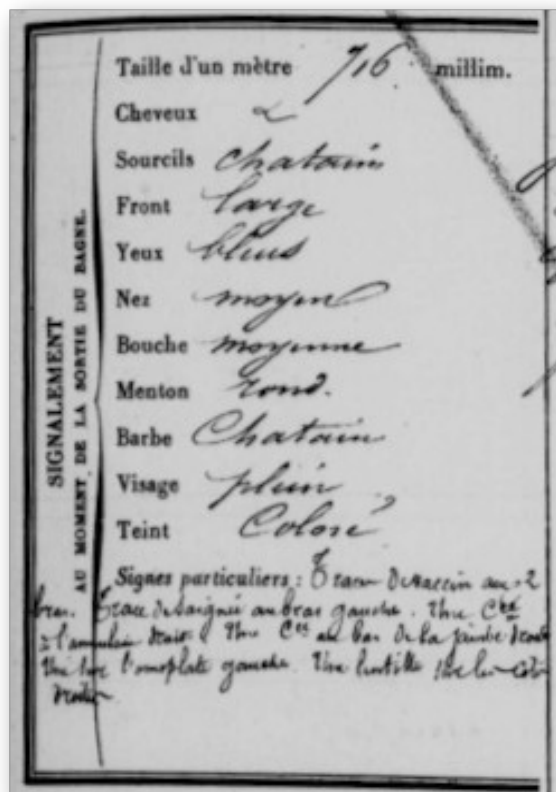
Auguste Louis DELOBEL n'est pas brisé, mais il n'est plus l'homme de 1868 : il a 38 ans et il est libre !

Il va pouvoir rentrer chez lui, à Haubourdin, même si le chemin est long, très long....

Le teint coloré par le soleil calédonien, le visage creusé par les années, une barbe châtain et probablement grisonnante, le front large, ridé par la fatigue, des yeux bleus qui ont vu trop de choses et ses 1m76 - un homme plutôt grand pour l'époque – il embarque sur un navire de retour, accoste à Toulon où il est remis aux autorités civiles pour régularisation.

Auguste Louis DELOBEL est un homme qui a appris : il sait obéir quand il le faut, se taire quand c'est nécessaire, mais surtout négocier sa survie.

En 1879, la France dispose d'un réseau ferroviaire très dense, structuré autour de grandes compagnies : [la ligne Paris-Lyon-Méditerranée](#) (PLM) – ouverte depuis 1852 – lui permet très certainement de remonter de Toulon jusqu'à Paris, puis une dessert de la Compagnie du Nord, en direction de Lille, l'amène jusqu'à la gare d'Haubourdin. Rien ne me permet d'affirmer qu'il a pu payer son billet de train ou qu'il a dû faire appel à de bonne volonté pour l'acheminer jusqu'à la maison de son père.



Il revient donc à Haubourdin, sans statut social, sans certitude d'être accueilli, sans argent, peut-être sans illusions, mais avec une force intérieure que seuls les survivants possèdent.

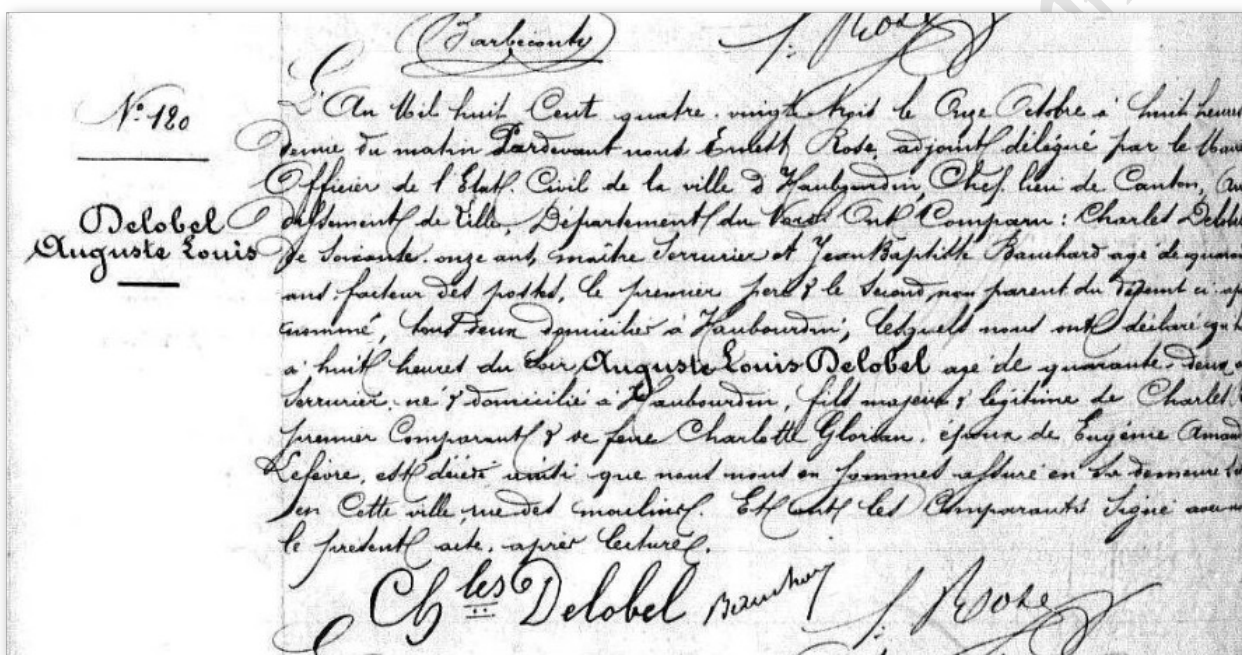
Il a peut-être honte. Il a peut-être peur. Il a sûrement envie de prendre un nouveau départ....

Les anciens forçats parlent peu. Ils gardent en eux les injustices, les violences, les humiliations, les rares moments de fraternité, les paysages qui les ont hantés.

Auguste Louis DELOBEL voudrait tout effacer, mais il revient avec un silence épais, un silence qui protège et qui enferme.

Il revient dans sa ville natale, mais sa mère est décédée le 5 janvier 1880 ; son père Charles Félix lui survivra encore onze années ; alors Auguste Louis DELOBEL reprend sa ferrière de serrurier et se met au travail dans l'atelier de son père.

Il épouse la jeune Eugénie Amandine LEFEVRE le 30 avril 1881 ; la jeune mariée d'à peine vingt ans mettra au monde un premier enfant, en 1882 mais qui ne vivra que quatre mois.... Victoria Isabelle Irénée s'éteindra le 9 mai 1883 ; son père la suivra le 10 octobre de la même année.



Au début des années 1880, Haubourdin n'est plus un simple village rural : c'est une petite ville industrielle de la couronne lilloise ; qu'il s'agisse de brasseries (Haubourdin est un centre brassicole important au XIX^e siècle), de filatures et tissages, d'usines de produits chimiques, de moulins et de tanneries, la proximité de Lille, Loos et Emmerin en fait un nœud ouvrier. La population, jeune et ouvrière est dense et très vulnérable aux épidémies

([variole](#), typhoïde, diphtérie) ; les logements sont souvent insalubres. On peut dire qu'Haubourdin est alors une commune populaire, marquée par la pauvreté ouvrière.

Au regard du décès de l'enfant en mai 1883, suivi quelques mois plus tard par celui de son père en octobre de la même année, il est difficile de ne pas envisager un lien avec la situation sanitaire locale. L'extrême jeunesse de l'enfant et la probable fragilité physique du père, marqué par de longues années de bagne, ont pu favoriser la transmission ou l'aggravation d'une maladie infectieuse alors présente dans la commune. Quoi qu'il en soit, l'épouse d'Auguste Louis DELOBEL survivra à cette double épreuve et referra sa vie, se remarquant à deux reprises.

Quelle trajectoire brisée que celle d'Auguste Louis DELOBEL. Le bagne ne laisse jamais indemne : on en revient vivant, mais rarement intact.

*

Pour en savoir plus :

[La FREGATE une invention Dunkerquoise .](#)

[la Sybille puis l'Alceste](#)

[Comment sont traités les transportés reclus en Nouvelle-Calédonie \(1907\) | Criminocorpus](#)

[Petit opuscule pour M. Colin, médecin major \(témoignage, chansons, poèmes\) \(1910\) |](#)

[| Criminocorpus](#)

[Tirages de plaques de verre. Guyane \(1906\) | Criminocorpus](#)

[La Nouvelle Calédonie | Criminocorpus](#)

[Carte de la Guyane française indiquant les établissements pénitentiaires | Manioc](#)

[Carte de la Nouvelle Calédonie et de ses dépendances avec la colonie pénitentiaire de l'île Nou | Manioc](#)

[Rapport sur les épidémies pour les années 1870, 1871, 1872, présenté à l'Académie de médecine par M. Delpech,... | Gallica](#)